Lac-Etchemin

Ville et campagne... AU NATUREL

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Lac-Etchemin, Comté de Bellechasse.

Par la présente, le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, Comté de Bellechasse, vous informe que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 4 août 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

## RÈGLEMENT NUMÉRO 252-2026

**« AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 62-2006 »**

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité au 208, 2e Avenue, Lac-Etchemin, et ce, pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Entre autres et en conformité avec la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU):

- Le règlement numéro 252-2026 de la Municipalité de Lac-Etchemin a été approuvé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins (certificat de conformité dûment délivré par la MRC des Etchemins le 14e jour de septembre 2026.

Fait et donné à Lac-Etchemin, ce 1er jour d'octobre 2026.

**Le directeur général et greffier-trésorier,**

**Patrick Lachance, OMA**

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public relatif au règlement numéro 252-2026 sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et l'avoir affiché dans le hall de l'Édifice municipal au 208, 2e Avenue, le 1er jour d'octobre 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1er jour d'octobre 2026.

**Le directeur général et greffier-trésorier,**

**Patrick Lachance, OMA**